

# Procès-verbal du Conseil général du 11 décembre 2024

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°9-2024 : Budget 2025
- 3 Rapport municipalité 1-2024 : Postulat 5G
- 4 Rapport du délégué de l'AISE
- 5 Rapport du délégué de l'APEC
- 6 Rapport du délégué de Région de Nyon
- 7 Rapport du délégué de l'ORPC
- 8 Communications de la Municipalité
- 9 Divers et propositions individuelles

#### 1. PARTIE STATUTAIRE

<u>Présences</u>: la feuille de contrôle des présences annonce 42 membres présents et 23 excusés.

<u>Procès-verbal</u>: avec quatre abstentions, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

<u>Assermentation</u>: Mme Sally-Anne Sader demande à être assermentée. Le vice-président donne lecture de la formule de serment. Celle-ci solennise la promesse et prend part à l'assemblée.

## 2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°9-2024 : BUDGET 2025

M. Laurent Berseth nous lit le rapport de la commission de gestion.

"De manière générale, le budget est en ligne avec le ménage courant de notre commune et les commentaires inclus dans le préavis nous donnent une bonne vision sur les évaluations particulières et à l'anticipation avant le passage au plan comptable MCH2.



Voici quelques remarques et commentaires spécifiques dans l'ordre des sujets.

#### 1/ Administration générale :

Nous constatons que la charge administrative de notre Commune a augmenté de 37% en quatre ans. La charge de travail de notre secrétariat, les divers dossiers et demandes du canton toujours plus complexes que doive traiter notre Municipalité en sont les causes. Le matériel informatique et la sécurité de nos données numérisées prennent aussi part à cette augmentation.

#### 2/Finances:

Nous constatons avec satisfaction que la Municipalité a considéré notre remarque sur le poste Rentrée fiscale, revenu et fortune.

#### 3/Domaines et bâtiments :

#### 320 Forêts.

La forêt n'est malheureusement plus bénéficiaire et passe dans les charges.

#### 35 Bâtiment communaux.

La remise en location de notre auberge ainsi que du bâtiment Bassin nous apporte un revenu bienvenu.

#### 4/Travaux:

#### 43 routes:

Nous saluons le projet d'achat d'équipement pour notre équipe de voirie afin de pouvoir remplir leurs nombreuses missions en toute sécurité.

#### 6/Police:

Un rattrapage et une indexation des salaires des fonctionnaires ainsi qu'un nouveau calcul de la péréquation financière devrait nous alourdir ce poste.

#### 7/Sécurité sociale:

Une augmentation exorbitante de CHF 218'387. Qui ne trouve pas d'explication au moment de la rédaction de ce rapport.

Nous pouvons encore faire les observations suivantes au vu de ce budget.

Le déficit réel du budget dépasse les CHF 200'000 si on tient compte du "nettoyage" des fonds de réserve.

La compétence de la commune sur les éléments de budget est de 47%. Il était de 50% pour les comptes de 2021.

Les charges augmentent plus que les revenus (+9% de charges depuis 2023, + 26% depuis 2021) alors que les revenus ne sont prévus d'augmenter que de 4% depuis 2021.

Les charges qui proviennent du Canton augmentent (Sécurité sociale, police, etc.), même s'il faudra voir avec la balance avec le retour péréquatif.



En conclusion, sans remettre en cause le travail important fait par nos autorités, nous voulions partager les réflexions suivantes.

Au final, jusqu'à quand pourrons-nous avoir la chance de continuer à gérer la vie de la commune avec des gens proches de chez nous ?

Quelles sont les autres options ? Fusion de communes ?

Ou ne pourrions-nous pas travailler sur certaines problématiques en groupement avec certaines autres communes pour éviter que chacun reprenne tout à chaque fois ? Nous avons déjà réussi le groupement forestier, n'y aurait-il pas d'autres synergies à développer ?

Sur cette base et après examen, la commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N° 9-2024 sur le budget 2025."

- M. le vice-président passe la parole au syndic, M. Luc Mouthon.
- **M. Luc Mouthon** corrige un terme utilisé concernant les employés de commune : ce ne sont pas des fonctionnaires mais des employés de droit public.

En ce qui concerne la péréquation : l'augmentation annuelle n'est que de CHF 200'000 mais le total est bien plus élevé, quasiment un demi-million. La Municipalité s'est interrogée : pourquoi ce chiffre augmente alors que le Canton est censé reprendre un bout de la facture sociale ?

LPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoises) : elle traite la facture sociale, non plus en fonction du point d'impôt, mais en fonction du franc par habitant. La Commune a donc retouché environ CHF 700'00 et le déficit est de CHF 200'000.

Un nouveau plan comptable va être mis en place. Il faut changer le système de fond de réserve, déjà intégré dans les budgets. Si l'on prend tous les fonds de réserve, le déficit total est de CHF 215'126.

- M. le vice-président ouvre la discussion.
- **M. Jean-Daniel Durussel** demande quels sont les contacts auprès du Canton ? Avez-vous des aides en matière de collaboration avec les communes ? Avez-vous un moyen pour discuter et trouver des arrangements ?
- **M. Luc Mouthon** répond que si on va discuter avec les instances fiscales, il n'y aura pas d'arrangements. Il faut faire des actions politiques, par l'intermédiaire de nos députés. Il pense qu'il ne faut pas s'inquiéter : c'est la première année que l'on met en route ce système.
- M. Jean-Daniel Durussel remercie M. Le Syndic.



- **M. Arnaud Pernet** demande s'il y a eu des contacts, des discussions avec d'autres communes ? Notamment en lien avec les points qui ont soulevés des synergies avec les villages limitrophes de Marchissy.
- **M. Luc Mouthon** répond qu'en fonction de la fusion : cela fait plusieurs années qu'il aimerait que l'on fusionne mais à deux villages ce n'est pas viable. Au fonction de la facture sociale, toutes les communes sont en contact et ils vont essayer d'éclaircir le sujet.
- M. Arnaud Pernet remercie M. Le Syndic.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

#### VOTE:

Avec 8 abstentions, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter le budget 2025 tel que présenté.

## 3. RAPPORT MUNICIPALITÉ 1-2024 : POSTULAT 5G

M. Arnaud Pernet nous lit le rapport de la commission de gestion.

#### "2. Discussion générale

À la demande de la commission, M. Nicolet nous présente le déroulement chronologique des étapes clés du dossier lié au choix de l'emplacement de l'antenne 5G. Nous apprenons que les emplacements mentionnés dans le rapport de la Municipalité proviennent d'un échange oral avec un technicien de Swisscom lors de la visite de faisabilité en amont du projet, et qu'aucun document n'a été produit à ce sujet, le technicien ayant retenu uniquement le site de l'ancienne école.

Les divers aspects relatifs à la présence et à l'emplacement d'une antenne 5G sont abordés. Les documents de la mise à l'enquête nous sont présentés, comprenant, entre autres, le plan de situation et la fiche de données spécifique au site.

La discussion se poursuit après le départ des membres du bureau et du municipal.

La raison d'être de la commission est abordée, ainsi que la manière dont le projet a été mené avant et après le dépôt du postulat.

## 3. Conclusion

Nous constatons, avec déception, qu'aucune démarche ultérieure au dépôt de la demande d'autorisation n'a été entreprise par la Municipalité pour répondre à la demande du postulat, à savoir étudier un site en périphérie du village, malgré son



adoption à une très large majorité par le Conseil général. Cela inclut l'absence d'une étude rigoureuse et documentée, que ce soit avant ou après le dépôt du postulat.

Nous regrettons également que le dossier de mise à l'enquête ne contienne pas de plan précisant la couverture du réseau mobile prévue après l'installation de l'antenne pour les différents lieux initialement envisagés. Un tel document aurait pu permettre de comprendre l'absence d'étude de sites alternatifs après le dépôt du postulat.

La Municipalité semble avoir accordé une confiance totale au technicien de Swisscom concernant le choix de l'emplacement de l'antenne 5G, les échanges se limitant à des échanges oraux sans qu'aucune documentation n'ait été établie. En l'absence de tels documents, il devient extrêmement difficile, voire impossible, de formuler un argumentaire solide, qu'il soit en faveur ou en défaveur du projet. Cette situation prive la commission, le Conseil général et, par conséquent, la population des éléments essentiels à une analyse rigoureuse et éclairée.

Sur un sujet aussi clivant que la 5G, pour lequel Swisscom peut affirmer qu'aucun danger n'a été prouvé, tout en étant incapable de démontrer son innocuité absolue, un processus plus clair et transparent aurait permis de rassurer la très grande majorité de la population. Cela est d'autant plus vrai que le postulat ne remettait pas en cause la 5G elle-même, mais portait uniquement sur l'emplacement de l'antenne.

Enfin, bien que le traitement du postulat et la gestion du projet d'antenne 5G semblent avoir été menés de manière sincère et en tenant compte des besoins des habitants du village, une approche plus prudente et mieux documentée de la part de nos autorités aurait été souhaitable. Cela aurait contribué au climat de confiance essentiel devant lier la population, le Conseil général et la Municipalité. "

M. Arnaud Pernet indique avoir eu contact avec une juriste du Canton afin de savoir quelle recommandation de vote (prendre acte ou non de la réponse de la Municipalité) la commission donne au Conseil. En ce qui concerne la recommandation de vote : que le Conseil prenne acte ou refuse la réponse de la Municipalité, il n'y pas de conséquence juridique. Dans le cadre d'un postulat, le Conseil demande à la Municipalité d'étudier un projet sans contrainte. Si la réponse est hors sujet ou que le Conseil ne comprend pas l'explication, il serait alors demandé de ne pas en prendre acte : ce qui n'est pas le cas ici. Concernant les antennes 5G, les municipalités n'ont pas de marge de manoeuvre. De plus, ce n'est pas leur rôle de faire des études de prospection. L'installation se fait par une entreprise privée qui fait une mise à l'enquête sur une parcelle privée ou publique.

Ces procédures nous étaient alors inconnues au moment du dépôt du postulat. Ce dernier, ainsi que l'opposition au tribunal fédéral, aurait pu être évité.

La majorité de la commission vous recommande donc de prendre acte de ce rapport.

M. Jean-Jacques Nicolet complète en ajoutant des informations afin d'être plus compréhensible sur les différents éléments du rapport. Voici un petit retour sur les



différentes étapes du déroulement du projet de l'antenne 5G. La volonté de la Municipalité était de trouver une solution au problème de réseau courant dans le village tout en préservant l'aspect du village. Elle a donc contacté Swisscom en 2019. Suite à cela, la Municipalité a proposé quatre sites (Clocher de l'église, grande salle, prés des bois, clocher de l'école). Les emplacements du clocher de l'église et de la grande salle se sont révélés tout de suite impossibles. L'orée des bois n'a pas fait l'objet d'analyse et est resté le plan B. La Municipalité a gardé comme site premier le clocher de l'école. Les paramètres d'émission sont réglés en fonction de la loi. Le processus de validation a respecté les processus démocratiques. Swisscom a fait une mise à l'enquête. La Municipalité a levé les oppositions. Le recours à la CDAP s'est fait en juin 2023 : cette dernière a rejeté le recours des opposants. Au niveau postulat, qui a été émis pendant que la CDAP traitait le dossier. Il était donc impossible pour la Municipalité d'y répondre. Suite à la décision de la CDAP, le postulat n'avait plus de raison d'être. Concernant les ondes électro-magnétique utilisées par la 5G, aucun étude ne montre qu'elles sont ou non un danger pour la population. En Suisse, les normes sont dix fois plus élevées qu'au niveau européen. En conclusion, le clocher de l'école convient parfaitement à l'installation d'une antenne 5G. La couverture assurée est adéquate, tout en préservant l'aspect du village.

## M. le vice-président ouvre la discussion.

**M. David Lüthi** trouve que le rapport « attaque » la Municipalité car elle n'a pas fait tout juste. Toutefois, à l'agence postale, il a plusieurs fois des problèmes de machines, malgré les routeurs, les technologies. Soit on revient en arrière, sans voiture comme à Zermatt. Pourtant, la plupart des habitants travaillent sur la Côte et non dans le village.

M. Stéphane Gabriel rappelle que les opposants ont indiqué qu'ils n'étaient pas contre la 5G mais contre l'emplacement choisi.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

**Mme Anne Fischer** demande de reformuler ce sur quoi nous votons.

M. le vice-président rappelle que le postulat déposé demandait à la Municipalité s'il y avait d'autres possibilités d'emplacements de cette antenne, en périphérie du village. Nous votons donc sur la réponse de la Municipalité. La question est de savoir si le Conseil prend acte ou non du rapport la Municipalité.

#### VOTE:

Avec 2 avis contraires et 5 abstentions, le Conseil général de Marchissy décide de prendre acte du rapport de la Municipalité.



## 4. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE L'AISE

#### M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

"Séance du 25 avril 2024 - Nomination du bureau du Conseil Intercommunal

Monsieur Antoine Nicolas continue comme Président et votre serviteur à la Viceprésidence.

#### Communication du Comité de Direction

Nous apprenons que certains points concernant l'Aise devront être soumis à la procédure de marché public durant les prochaines années. Cela engendrera du travail supplémentaire pour le CoDir.

#### Le préavis n° 1/2024 Comptes et gestion 2023

Une erreur a été constatée concernant le taux hypothécaire de référence, 1.25% à la place de 1.75% utilisé, sera corrigé sur les comptes 2024. Le Budget 2023 s'élevait à 6'647'462,83.- CHF. Les charges totales pour l'exercice 2023 sont de 6'699'054,10.- CHF incluant un versement de 100'000.00.- CHF dans le fonds de réserve « Mobilier et Matériel ». Les comptes sont acceptés.

**Postulat de M. Mazzariol** – demande de soutien financier pour la piscine de Bassins d'un montant de 30'000.- CHF

Un débat a lieu, le postulat est accepté par 29 voix pour et 2 voix contre. Le Codir devra répondre dans un délai de six mois.

#### Séance du 30 octobre 2024

Accueil de Monsieur Guillaume Strobino, Directeur de l'EPS Begnins-L'Esplanade et de Madame Métraux, la nouvelle Travailleuse Social de Proximité (TSP).

M. Strobino prend la parole pour nous présenter Mme Métraux et leur collaboration.

Mme Métraux nous décrit les tâches dont elle est en charge, les actions déjà menées et la suite de sa mission. L'assemblée lui pose des questions et la remercie de sa présentation ainsi que pour le travail déjà effectué.

## Préavis N°02/2024 - Règlement du personnel de l'Aise

La commission ad'hoc nous informe dans son rapport, je cite:

Il semble indispensable de fixer un cadre clair concernant la relation contractuelle des collaborateurs de l'Aise, qu'ils soient engagés à temps complet ou partiel avec une activité de durée déterminée ou indéterminée.

Le préavis est accepté.

**Réponse du CoDir de l'Aise au postulat de M. Mazzariol** relatif à la demande de soutien financier pour la piscine de Bassins



Depuis de nombreuses années, la piscine de Bassins est utilisée par tous les élèves 3-6P ainsi que les 1-2P scolarisés à Bassins. L'apprentissage de la natation est un plus leur permettant d'acquérir l'expérience suffisante pour éviter des accidents de noyades. C'est une chance pour notre arrondissement de pouvoir disposer d'une telle infrastructure. Afin d'alléger les pertes financières de la piscine de Bassins, un montant maximum de 30'000.- CHF par an durant la période allant jusqu'en 2027 est proposée à l'assemblée.

Nous passons au vote, la proposition du CoDir est acceptée.

## **Préavis N°03/2024** Budget 2025

Le budget 2025 s'élève à 6'909'648.- CHF ce qui représente une diminution de 39'667.- CHF par rapport au budget 2024, ceci y compris l'aide extraordinaire à la piscine de Bassins.

La commission de gestion et finances propose un amendement concernant la fête des 25 ans de l'école. En effet, c'est en 1999 que le fondement du groupement scolaire composé de 7 communes a eu lieu. Cependant l'Aise, telle que nous la connaissons, a été crée en 2007 et ses statuts qu'en 2009... Un débat animé sur la date à prendre en compte pour la réalisation d'une fête a permis à chacun de s'exprimer, tous semblant toutefois d'accord sur le principe de réaliser cette fête. Elle aura donc lieu à une date ultérieure.

Le Président passe au vote de l'amendement qui est accepté.

Le Président passe au vote du préavis tel qu'amendé. Le préavis amendé est accepté."

## 5. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE L'APEC

## M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

"Mesdames et Messieurs les conseillers, pour rappel, voici les tâches incombant à l'APEC:

- La gestion des canalisations intercommunales récoltant les EU jusqu'à la STEP
- La gestion de la STEP
- La facturation des prestations aux 21 communes membres.
- La création de la nouvelle STEP

#### Séance du 23 mai 2024

Monsieur Damien Richard est nommé Président du conseil intercommunal de l'APEC et Monsieur Laurent Bardet est nommé Vice- Président.

Votre serviteur devient membre de la commission de gestion.

Lors de cette séance, 2 préavis étaient à l'ordre du jour.



**Préavis no 12** relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association (plafond d'endettement)

La commission ad'hoc ainsi que la commission des finances recommande d'accepter le préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis no 13 relatif aux comptes de l'exercice 2023

Le budget pour 2023 était de 4'693'505.- CHF. Les comptes 2023 s'élèvent à 4'808'444.16.- CHF.

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité d'adopter les comptes de l'exercice 2023.

## Rapport de gestion 2023

Remerciements au Comité de Direction pour son rapport de gestion 2023 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagné d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.

Concernant le projet de nouvelle Step, voici la situation en 2024.

L'avant-projet de la Step ainsi que ceux des deux stations de pompage sont terminés.

Révision du plan général d'évacuation des eaux Intercommunal PGEE.1 – PGEE 2.0 phase pilote

Le PGEE est un outil indispensable d'adaptation du territoire au changement climatique et de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant. Cela nécessite une nouvelle approche. Notre association a accepté de participer à ce projet pilote mené par la direction générale de l'environnement (DGE).

#### STEP - Entretien

Afin de maintenir la Step de la Dullive, différents entretiens et remplacements ont été réalisés, dont les surpresseurs de la biologie.

On relève que le déversoir d'orage a fonctionné en continu ou séquentiellement durant 133 jour en 2023 vis-à-vis de 72 jours en 2022. Ceci nous montre un changement climatique important, surtout en corrélation avec la quantité déversée à l'entrée de la Step (m3) : 201'324 m3 en 2023 alors qu'en 2022 il n'y avait eu que 39'519 m3.

#### Communications du comité de direction

Le 25 mars 2024, approbation du PA et de l'étude d'impact (RIE) par le canton, le plan d'affectation est donc entré en vigueur.

Le traitement des Micropolluants a été adjugé le 1.02.2024 à Alpha Wassertechnik AG

#### Séance du 24 octobre 2024

**Préavis n° 14** relatif au budget 2025



Le budget global de la gestion de la STEP est de CHF 4'891'502.00.- qui augmentera de CHF 97'354.- par rapport au budget 2024. Le budget montre une augmentation négligeable plus en ligne avec les années passées. Le préavis est accepté.

**Préavis n° 15** relatif à l'acquisition d'une surface d'env. 390 m2 à prélever de la parcelle n° 634 propriété de la Société Philanthropique La Lignière.

Cette surface sera utilisée pour accueillir la station de pompage intermédiaire nécessaire aux pompages des eaux entre la station de la Dullive et l'acheminement sur le site du Lavasson, lieu de la future Step.

Le préavis est accepté.

En espérant avoir réussi à vous informer des défis qui attendent notre association et vous permettre de mieux comprendre le traitement des eaux usées."

**M. Luc Mouthon**, délégué au comité directeur de l'APEC, précise que la STEP c'est un investissement de 70 millions pour 70'000 habitants. Il y a 7 délégués pour les 21 communes de l'association.

## 6. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE RÉGION DE NYON

Mme Natacha Pilloud nous lit le rapport de M. Guy Humbert, excusé ce soir.

"Le Conseil Intercommunal a siégé à 4 reprises en 2024. A noter que je n'ai pas pu assister à la dernière séance du 30 octobre et à celle du 11 décembre car elles coïncidaient avec les dates de chargement de mes poulets.

Lors de cette année au Conseil Intercommunal de la Région Nyon, nous avons traité les points suivants :

#### Fond mobilité

Préavis 39-2024-FRM « Demande de crédit de CHF 27'115 pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la commune de Gland» adopté par 110 oui, 4 non et 6 abstentions

**DISREN** (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise)
Préavis 42-2024-DISREN « Demande de crédit de CHF 31'822 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis »

Préavis adopté par 105 oui, 1 non et 5 abstentions



## Autres préavis Préavis 38-2024 « Comptes 2023 »

La Région de Nyon, grâce à l'augmentation de la cotisation, a redressé ses finances ce qui se ressent dans le bouclement 2023. Le total des charges en lien avec les activités de la Région de Nyon (hors fonds dédiés) se monte à CHF 2'641'322.62. Celles-ci sont entièrement couvertes par les recettes qui s'élèvent à CHF 3'098'621.39. Il en résulte donc un résultat excédentaire de CHF 457'298.77

A noter que les difficultés financières de Télé-Dôle SA risquent d'avoir un lourd impact sur les finances de la Région de Nyon. Je n'ai malheureusement pas pu être présent lors de la séance dédiée exclusivement à Télé-Dôle SA le 30 octobre dernier. (séance à laquelle le conseil intercommunal a accordé un crédit de CHF 2'624'030 par 115 oui, 9 non et 0 abstention).

Préavis adopté par 103 oui, 0 non et 16 abstentions

Préavis 41-2024 « Adoption de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève» En 2022, le Canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région de Nyon ont initié la démarche Vision territoriale transfrontalière 2050. Celle-ci vise à doter le Grand Genève d'une vision stratégique de son développement territorial pour les 25 prochaines années.

De mon point de vue, le « Grand Genève » est pour le moment une belle usine à gaz qui nourrit principalement les bureaux de conseils en tout genres. Mais comme toujours cela nous est vendu comme moyen idéal pour décrocher des subventionnements de la Berne fédérale car soyons réaliste je ne pense pas que Paris ou Bruxelles viennent un jour à délier leurs bourses pour la région transfrontalière genevoise.

Préavis adopté par 121 oui, 4 non et 1 abstentions

Pour plus d'informations, vous trouvez tous les préavis, rapports de commissions et procèsverbaux sur le site de région de Nyon. "

## 7. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE L'ORPC

M. Mike Humbert nous lit son rapport.

"Dans sa première séance de printemps, deux préavis étaient à l'ordre du jour :

Le préavis n°12 2021-2026 sur les comptes 2023 et le préavis n°13 2021-2026 Réfection urgente des toits N°4,7 et 10

Concernant les comptes 2023, ceux-ci ont été acceptés à l'unanimité par le conseil. Pour information : le plafond d'endettement de l'ORPC de Nyon est actuellement de CHF 3'000'000. Les emprunts au 31 décembre 2023 se montent à CHF 1'743'900.



Ce montant servira à couvrir les deux préavis déposés, soit :

CHF 108'900 travaux urgents de réparation du toit.

CHF 900'000 mise en conformité du bâtiment CEP de Prangins voté en septembre 2023

De ce fait, le plafond d'endettement risque d'être atteint assez rapidement durant cette année ou la suivante. Pour notre commune de Marchissy qui compte au moment des calculs 508 habitants, cela représente une dette de 16.30 CHF/ Habitant.

Concernant le préavis n°13 2021-2026 Réfection urgente des toits de CHF108'900, celui-ci a été accepté à la majorité avec 15 avis contraire et 3 abstentions.

#### Election des membres du bureau

Président: M. François Martignier

1er Vice-Président : M. Jean-Emile Humbert 2ème Vice-président : M. Jean-Michel Leber

Scrutateurs: M. Mike Humbert et Mme Eleonore Gros-Claude

Scrutateurs suppléants: Mme Florence Pernet et M. Cédric Gremaud

Lors de la deuxième séance d'automne deux préavis et un postulat étaient à l'ordre du jour.

Le premier préavis n°14 2024-2026 Règlement du personnel à été accepté à l'unanimité.

Celui-ci était obsolète et a dû être remis au goût du jour, Je ne vous fais pas part des 24 pages d'articles qu'il comprend!

Le deuxième préavis concernait le préavis n°15 2021-2026 Budget 2025.

Celui-ci a été accepté à la Majorité avec 8 abstentions. Une remarque a été émise par la commission de gestion qu'il soit souhaitable que le CoDir présente une stratégie du financement des travaux à venir selon la planification prévue et en intégrant le plafond d'endettement qui est de trois millions.

Enfin **un postulat** a été déposé par une nouvelle conseillère Nyonnaise pour une alimentation plus durable. Ce postulat traitant l'alimentation des troupes et du personnel de la protection civile avait pour objectif entre autres d'appliquer dès que possible, des nouvelles prescriptions pour les repas distribués en privilégiant des critères de durabilité. Soit entre autres :

- S'assurer que des contenants et ustensiles réutilisables soient utilisés
- Introduire deux journées minimums par semaine entièrement végétariennes
- Limiter les produits d'origine animale tel que la viande de bœuf et d'agneau au profit de produit d'origine végétales pour limiter la production de gaz à effet de serre et j'en passe...

Décision : une motion d'ordre a été déposée par une conseillère pour pouvoir stopper le débat. Celle-ci et acceptée à la majorité.

Le postulat a ensuite été refusé avec 14 avis contraire et 10 abstentions.



#### Activités de la Protection civile

L'opération PRU arrive à son terme. Les troupes vont finir de distribuer le matériel manquant commandé dans les communes, entre autres poteau de signalisation et appareil radio.

La région de Nyon a financé un programme de recherche visant à localiser les nids de frelons asiatiques qui sont une menace pour nos abeilles. La protection civile de Nyon a été choisie pour tester différentes méthodes de localisation de ces nids. Deux méthodes ont été choisies une fois les frelons capturés devant les nids d'abeilles :

- Pose d'un émetteur sur un frelon qui est ensuite suivi au moyen d'une antenne
- Le frelon est relâché et les astreints le suivent en courant, jusqu'à ce que le spécimen sorte de leur champ de vision. Depuis ce point un nouveau frelon est relâché et suivi par les astreints. Le processus continue jusqu'à ce que cela permette de localiser le nid.

Pour conclure les essais des sirènes auront lieu comme chaque année le premier mercredi du mois de février.

En espérant avoir pu vous donner quelques informations utiles sur L'ORPC. "

## 8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

#### **CHANTIER**

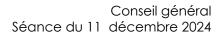
M. Jean-Jacques Nicolet indique que le chantier derrière l'arrêt de bus est utilisé par Axians qui installe la fibre optique.

#### **DDP AUBERGE**

M. le vice-président indique qu'en début 2025 une commission ad'hoc sera nommée pour le DDP de l'Auberge, parcelles 55 et 56, en lien avec Equitim.

### 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**M. Laurent Berseth** revient sur une remarque de Gaston Von Niederhäusern au dernier Conseil, comme quoi la commission de gestion n'a pas eu le temps d'étudier le projet Equitim pour l'Auberge. Il remet tout en ordre : ce n'était pas une question de temps mais par manque d'informations. Il la salue la création d'une commission mandatée que pour ce projet-là.





**Mme Emmanuelle Agustoni** a une question concernant les transports publics. Au vu des changements d'horaires, les modifications sont importantes concernant les dessertes de Burtigny et il n'y aura plus de ligne directe à Nyon. L'avis des communes a-t-il été entendu ?

- **M. Luc Mouthon** répond qu'ils ont été consultés mais qu'ils étaient les seuls à dire non et à se battre. Un argument est venu en plus : à la gare de Gland, les régio-express se croisent et elle est mieux desservie que Nyon. Pour Burtigny, ils ont demandé que la ligne vienne tourner à Marchissy, mais cela a été refusé car les correspondances n'étaient plus garanties.
- **M. David Lüthi** complète. Avant, tous les trains s'arrêtaient à Nyon. Maintenant Gland est égal à Nyon. Il n'y a plus besoin de passer par Nyon pour prendre les trains rapides.
- M. Jean-Louis Humbert complète également en disant qu'il y aura moins d'attente à St-George pour aller à Gimel ceci est une modification réjouissante.

M. le vice-président donne les dates des prochains Conseils généraux : le 2 avril, le 18 juin, le 8 octobre et le 10 décembre.

Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

La séance est levée à 21h34.

Le vice-président

La secrétaire